

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE**

**ELECTION DU. DE LA PRÉSIDENT.E ET DES VICE-PRESIDENT.E.S  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

M. René Pey ouvre et préside la séance du conseil communautaire pour l'élection du Président de la Communauté de Communes en sa qualité de doyen d'âge. Il adresse ses remerciements à M. Philippe Genty pour la mise à disposition de la salle omnisport, à M. Francis Charvet pour sa présidence de la communauté de communes pendant 12 ans et à l'ensemble de l'équipe de la précédente mandature.

**1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. René Pey déclare les membres du conseil communautaire cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

Les conseillers communautaires titulaires :

<b>COMMUNE</b>	<b>NOM PRENOM</b>
Agnin	MONTEYREMARD Christian
Anjou	DOLPHIN Jean-Michel
Assieu	SEGUI Jean-Michel
Auberives-sur-Varèze	ZABOROWSKI Dorothée
Beaurepaire	PAQUE Yannick
Beaurepaire	MOULIN-MARTIN Béatrice
Beaurepaire	FLAMANT Yann
Beaurepaire	MONNERY Annie
Beaurepaire	SOLMAZ Kénan
Bellegarde-Poussieu	GRANGEOT Christelle
Bougé-Chambalud	ANDRE Sébastien
Chalon	TYRODE Elisabeth
Chanas	MALATRAIT Jean-Charles
Chanas	COULAUD Raymonde
Cheyssieu	BONNETON Gilles
Clonas-sur-Varèze	VIALLATTE Régis
Cour-et-Buis	GARNIER Jacques
Jarcieu	BERHAULT Yann
La Chapelle-de-Surieu	GIRARD Gabriel
Le Péage-de-Roussillon	MONDANGE André
Le Péage-de-Roussillon	ALBUS Delphine
Le Péage-de-Roussillon	DARBON Thierry
Le Péage-de-Roussillon	ROBERJOT Véronique

Le Péage-de-Roussillon	GUIGUI Charles
Le Péage-de-Roussillon	COURION Sébastien
Les Roches-de-Condrieu	DUGUA Isabelle
Les Roches-de-Condrieu	PAVONI Jean-François
Moissieu-sur-Dolon	MANIN Gilbert
Monsteroux-Milieu	MERLIN Denis
Montseveroux	OGIER Karelle
Pact	ILTIS Laurent
Pisieu	DURIEUX Jean-Luc
Pommier-de-Beaurepaire	COUDERT Bernard
Primarette	MERCIER Serge
Revel-Tourdan	DEZARNAUD Sylvie
Roussillon	DURANTON Robert
Roussillon	PEY René
Roussillon	BONNET Josette
Roussillon	ROUSVOAL Marc
Roussillon	HAINAUD Marie-Christine
Roussillon	BOUSSARD Gérard
Roussillon	LINOSSIER Nathalie
Roussillon	BATARAY Zerrin
Sablons	TEIL Laurent
Sablons	MOREL Nathalie
Saint-Alban-du-Rhône	CHAMBON Denis
Saint-Barthélémy	BECT Gérard
Saint-Clair-du-Rhône	MERLIN Olivier
Saint-Clair-du-Rhône	LECOUTRE Sandrine
Saint-Clair-du-Rhône	DESSEIGNET Frédéric
Saint-Julien-de-l'Herms	MONTEYREMARAD Axel
Saint-Maurice-l'Exil	GENTY Philippe
Saint-Maurice-l'Exil	LIBERO Marie-France
Saint-Maurice-l'Exil	CORRADINI Louis
Saint-Maurice-l'Exil	RABIER Christine
Saint-Maurice-l'Exil	RULLIERE Claude
Saint-Maurice-l'Exil	CHOUCHANE Aïda
Saint-Prim	CROS Michel
Saint-Romain-de-Surieu	MOUCHIROUD Robert
Salaise-sur-Sanne	VIAL Gilles
Salaise-sur-Sanne	BUNIAZET Françoise
Salaise-sur-Sanne	GIRAUD Dominique
Salaise-sur-Sanne	AZZOPARDI Xavier
Sonnay	LHERMET Claude
Vernioz	REY Jean-Marc
Ville-sous-Anjou	SATRE Luc

Les conseillers communautaires suppléants :

<b>COMMUNE</b>	<b>NOM PRENOM</b>
Agnin	MAILLARD Claire
Anjou	MOREL Christine
Assieu	GRAVIER Sandrine
Auberives-sur-Varèze	MOULIN Bernard
Bellegarde-Poussieu	MEYER Constant
Bougé-Chambalud	FAYOLLE Claudette
Chalon	PUPAT Danielle
Cheyssieu	MICHALET Sylviane
Clonas-sur-Varèze	ROZELIER Arlette
Cour-et-Buis	ORSINGHER Philippe
Jarcieu	VILLARD Isabelle
La Chapelle-de-Surieu	TURNER Lenny
Moissieu-sur-Dolon	PRAT Louise
Monstereux-Milieu	MAUCHERAT Thierry
Montseveroux	GLABACH Bernard
Pact	OGIER Bernard
Pisieu	GRIFFET Murielle
Pommier-de-Beaurepaire	GABILLON Raphaël
Primarette	FAVRE-PETIT-MERMET Patricia
Revel-Tourdan	COZ Loïc
Saint-Alban-du-Rhône	DURIEUX Robert
Saint-Barthélémy	POINT Bruno
Saint-Julien-de-l'Herms	LARI Lucien
Saint-Prim	MONNOT Sylviane
Saint-Romain-de-Surieu	PERROT Bernard
Sonnay	BRÉARD-MÊLÉ Elsa
Vernioz	REUX Monique
Ville-sous-Anjou	PELLAT Josiane

M. Laurent Teil est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Mme Aïda Chouchane et M. Régis Vialatte sont désignés en qualité d'assesseurs.

Le tableau du conseil communautaire pour l'élection du. de la président.e et des vice-président.e.s s'établit comme suit :

<b>COMMUNE</b>	<b>NOM PRENOM</b>
Agnin	MONTEYREMARD Christian
Anjou	DOLPHIN Jean-Michel
Assieu	SEGUI Jean-Michel
Auberives-sur-Varèze	ZABOROWSKI Dorothee
Beaurepaire	PAQUE Yannick
Beaurepaire	MOULIN-MARTIN Béatrice
Beaurepaire	FLAMANT Yann
Beaurepaire	MONNERY Annie
Beaurepaire	SOLMAZ Kénan
Bellegarde-Poussieu	GRANGEOT Christelle
Bougé-Chambalud	FAYOLLE Claudette
Chalon	TYRODE Elisabeth
Chanas	MALATRAIT Jean-Charles
Chanas	COULAUD Raymonde
Cheyssieu	BONNETON Gilles
Clonas-sur-Varèze	VIALLATTE Régis
Cour-et-Buis	GARNIER Jacques
Jarcieu	BERHAULT Yann
La Chapelle-de-Surieu	GIRARD Gabriel
Le Péage-de-Roussillon	MONDANGE André
Le Péage-de-Roussillon	ALBUS Delphine
Le Péage-de-Roussillon	DARBON Thierry
Le Péage-de-Roussillon	ROBERJOT Véronique
Le Péage-de-Roussillon	GUIGUI Charles
Le Péage-de-Roussillon	COURION Sébastien
Les Roches-de-Condrieu	DUGUA Isabelle
Les Roches-de-Condrieu	PAVONI Jean-François
Moissieu-sur-Dolon	MANIN Gilbert
Monsteroux-Milieu	MERLIN Denis
Montseveroux	OGIER Karelle
Pact	ILTIS Laurent
Pisieu	DURIEUX Jean-Luc
Pommier-de-Beaurepaire	COUDERT Bernard
Primarette	MERCIER Serge
Revel-Tourdan	DEZARNAUD Sylvie
Roussillon	DURANTON Robert
Roussillon	PEY René
Roussillon	BONNET Josette
Roussillon	ROUSVOAL Marc
Roussillon	HAINAUD Marie-Christine
Roussillon	BOUSSARD Gérard
Roussillon	LINOSSIER Nathalie
Roussillon	BATARAY Zerrin
Sablons	TEIL Laurent
Sablons	MOREL Nathalie

Saint-Alban-du-Rhône	CHAMBON Denis
Saint-Barthélémy	BECT Gérard
Saint-Clair-du-Rhône	MERLIN Olivier
Saint-Clair-du-Rhône	LECOUTRE Sandrine
Saint-Clair-du-Rhône	DESSEIGNET Frédéric
Saint-Julien-de-l'Herms	MONTEYREMARD Axel
Saint-Maurice-l'Exil	GENTY Philippe
Saint-Maurice-l'Exil	LIBERO Marie-France
Saint-Maurice-l'Exil	CORRADINI Louis
Saint-Maurice-l'Exil	RABIER Christine
Saint-Maurice-l'Exil	RULLIERE Claude
Saint-Maurice-l'Exil	CHOUCHANE Aïda
Saint-Prim	CROS Michel
Saint-Romain-de-Surieü	MOUCHIROUD Robert
Salaise-sur-Sanne	VIAL Gilles
Salaise-sur-Sanne	BUNIAZET Françoise
Salaise-sur-Sanne	GIRAUD Dominique
Salaise-sur-Sanne	AZZOPARDI Xavier
Sonnay	LHERMET Claude
Vernioz	REY Jean-Marc
Ville-sous-Anjou	SATRE Luc

## 2. ÉLECTION DU DE LA PRÉSIDENT.E

L'article L5211-2 du CGCT prévoit que les règles d'élection des maires sont applicables à l'élection des présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Conformément à l'article L2122-4, le conseil communautaire élit le Président de la communauté de communes au scrutin secret. Conformément à l'article L2122-7, le Président est élu à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A partir de son élection, le nouveau Président préside la séance du conseil communautaire.

M. René Pey demande aux élus intéressés de faire acte de candidature. Mme Sylvie Dezarnaud et M. Philippe Genty sont candidats ; ils présentent l'un après l'autre leur candidature (*textes des déclarations joints au compte-rendu*).

À l'issue de leur présentation, le premier tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés : 64
- f. Majorité absolue : 33

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Sylvie DEZARNAUD	34
Philippe GENTY	30

M. René Pey proclame l'élection de Mme Sylvie Dezarnaud comme présidente. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions et prend la présidence de l'assemblée.

## 3. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT.E.S

L'article L5211-10 du CGCT dispose que : « ... Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents...

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux-tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15... »

Le conseil communautaire se compose de 66 conseillers communautaires ce qui donne un chiffre de 13,2 vice-présidents arrondi à 14 avec l'application de la règle de 20%. Si le conseil communautaire le décide à la majorité des 2/3, l'application du taux de 30% donnant un chiffre de 19,80 vice-présidents, le conseil communautaire pourra porter le nombre de vice-présidents jusqu'à 15.

Mme Sylvie Dezarnaud propose la création de 15 postes de vice-présidents. Le Conseil Communautaire unanime décide de fixer à 15 le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes.

#### **4. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT.E.S**

L'élection des 15 vice-présidents a lieu, poste par poste, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>e</sup> tour à la majorité relative.

##### **4.1. Élection du.de la premier.ère vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Robert Duranton. Le 1<sup>er</sup> vice-président aura pour délégations les Finances, l'Économie pour son volet agricole. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 29
- e. Nombre de suffrages exprimés : 34
- f. Majorité absolue : 18

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Robert DURANTON	32
Gilles VIAL	2

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Robert Duranton 1<sup>er</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

##### **4.2. Élection du.de la deuxième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Gilles Vial. Le 2<sup>e</sup> vice-président aura pour délégation l'Économie pour son volet industrie et entreprises. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés : 53
- f. Majorité absolue : 27

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Gilles VIAL	52
Claude LHERMET	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Gilles Vial 2<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **4.3. Élection du.de la troisième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Philippe Genty. Le 3<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 13
- e. Nombre de suffrages exprimés : 50
- f. Majorité absolue : 26

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Philippe GENTY	49
Claude LHERMET	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Philippe Genty 3<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **4.4. Élection du.de la quatrième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Régis Vialatte. Le 4<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations le Tourisme, les Commerces de proximité et l'Artisanat. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

M. Régis Vialatte est remplacé dans ses fonctions d'assesseur pour ce tour de scrutin par M. Serge Mercier.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 32
- e. Nombre de suffrages exprimés : 34
- f. Majorité absolue : 18

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Régis VIALLATTE	31
Claude LHERMET	1
Christian MONTEYREMAR	1
Karelle OGIER	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Régis Vialatte 4<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.



#### **4.5 Élection du.de la cinquième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Jean-Charles Malatrait. Le 5<sup>e</sup> vice-président aura pour délégation le Grand Cycle de l'eau.

M. Laurent Teil fait acte de candidature ; il est remplacé dans ses fonctions de secrétaire pour ce tour de scrutin par M. Serge Mercier.

M. Jean-Charles Malatrait et M. Laurent Teil présentent leur candidature l'un après l'autre.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés : 57
- f. Majorité absolue : 29

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Jean-Charles MALATRAIT	38
Laurent TEIL	17
Sébastien COURION	1
Claude LHERMET	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Jean-Charles Malatrait 5<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **4.6 Élection du.de la sixième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de Mme Isabelle Dugua. La 6<sup>e</sup> vice-présidente aura pour délégations la Culture, le Patrimoine et le Port de plaisance des Roches-de-Condrieu. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 27
- e. Nombre de suffrages exprimés : 39
- f. Majorité absolue : 20

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Isabelle DUGUA	36
Claude LHERMET	1
Karelle OGIER	1
Sébastien COURION	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame Mme Isabelle Dugua 6<sup>e</sup> vice-présidente ; elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **4.7 Élection du.de la septième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Sébastien Courion. Le 7<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations la Politique de la ville, le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, la Santé.

M. André Mondange fait acte de candidature.

M. André Mondange et M. Sébastien Courion présentent leur candidature l'un après l'autre.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés : 60
- f. Majorité absolue : 31

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Sébastien COURION	30
André MONDANGE	30

L'égalité de voix des 2 candidats implique un second tour.

Le second tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés : 62
- f. Majorité absolue : 32

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Sébastien COURION	30
André MONDANGE	32

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. André Mondange 7<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **4.8 Élection du.de la huitième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de Mme Béatrice Moulin-Martin. La 8<sup>e</sup> vice-présidente aura pour délégations l'Emploi et l'Insertion. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- d. Nombre de votes blancs : 16
- e. Nombre de suffrages exprimés : 46
- f. Majorité absolue : 24

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Béatrice MOULIN-MARTIN	43
Sébastien COURION	1
Claude LHERMET	2

Mme Sylvie Dezarnaud proclame Mme Béatrice Moulin-Martin 8<sup>e</sup> vice-présidente ; elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **4.9 Élection du.de la neuvième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Axel Monteyremard. Le.la 9<sup>e</sup> vice-président.e aura pour délégations l'Environnement et le Développement Durable.

M. Luc Satre et Mme Zerrin Bataray font acte de candidature.

M. Axel Monteyremard, M. Luc Satre, Mme Zerrin Bataray présentent leur candidature les uns après les autres.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 64
- f. Majorité absolue : 33

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Axel MONTEYREMAR	33
Luc SATRE	20
Zerrin BATARAY	9
Sébastien COURION	2

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Axel Monteyremard 9<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 4.10 Élection du.de la dixième vice-président.e

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Serge Mercier. Le 10<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations les Mobilités : Transports et Voirie.

M. Christian Monteyremard et M. Yannick Paque font acte de candidature.

M. Serge Mercier, M. Christian Monteyremard, M. Yannick Paque présentent leur candidature les uns après les autres.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés : 62
- f. Majorité absolue : 33

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Serge MERCIER	28
Christian MONTEYREMARD	15
Yannick PAQUE	18
Sébastien COURION	1

Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, un second tour est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés : 63
- f. Majorité absolue : 32

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Serge MERCIER	31
Christian MONTEYREMARD	13
Yannick PAQUE	18
Sébastien COURION	1

Aucun candidat n'obtient la majorité absolue. M. Christian Monteyremard retire sa candidature.

Le 3<sup>e</sup> tour de scrutin donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés : 61
- f. Majorité absolue : 32

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Serge MERCIER	34
Yannick PAQUE	26
Sébastien COURION	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Serge Mercier 10<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 4.11 Élection du.de la onzième vice-président.e

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Jean-Michel Segui. Le.la 11<sup>e</sup> vice-président.e aura pour délégations la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

Mme Sandrine Lecoutre fait acte de candidature.

M. Jean-Michel Segui et Mme Sandrine Lecoutre présentent leur candidature l'un après l'autre.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 0
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés : 61
- f. Majorité absolue : 32

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Jean-Michel SEGUI	33
Sandrine LECOUTRE	24
Sébastien COURION	1
Zerrin BATARAY	1
Claude LHERMET	1
Raymonde COULAUD	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Jean-Michel Segui 11<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **4.12 Élection du.de la douzième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de Mme Christelle Grangeot. La 12<sup>e</sup> vice-présidente aura pour délégations le Logement et les Gens du voyage. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 17
- e. Nombre de suffrages exprimés : 49
- f. Majorité absolue : 25

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Christelle GRANGEOT	41
Claude LHERMET	1
Régis VIALLATTE	1
Zerrin BATARAY	2
Sébastien COURION	1
Françoise BUNIAZET	1
Josette BONNET	1
Robert DURANTON	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame Mme Christelle Grangeot 12<sup>e</sup> vice-présidente ; elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **4.13 Élection du.de la treizième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Gilles Bonneton. Le 13<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations les Sports et les Équipements sportifs. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 15
- e. Nombre de suffrages exprimés : 49
- f. Majorité absolue : 25

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gilles BONNETON	42
Sébastien COURION	2
Nathalie MOREL	1
Sylvie DEZARNAUD	1
Gérard BOUSSARD	1
Claude LHERMET	1
Laurent ILTIS	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Gilles Bonneton 13<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### 4.14 Élection du.de la quatorzième vice-président.e

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de Mme Elisabeth Tyrode. La 14<sup>e</sup> vice-présidente aura pour délégation le Numérique. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- d. Nombre de votes blancs : 17
- e. Nombre de suffrages exprimés : 47
- f. Majorité absolue : 24

NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Elisabeth TYRODE	35
Annie MONERY	1
Gilles VIAL	1
René PEY	1
Olivier MERLIN	1
Sébastien COURION	2
Denis CHAMBON	2
Philippe GENTY	1
Kénan SOLMAZ	1
Claude LHERMET	1
Robert MOUCHIROUD	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame Mme Elisabeth Tyrode 14<sup>e</sup> vice-présidente ; elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **4.15 Élection du.de la quinzième vice-président.e**

Mme Sylvie Dezarnaud présente la candidature de M. Claude Lhermet. Le 15<sup>e</sup> vice-président aura pour délégations la Communication et la Mutualisation. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

Le 1<sup>er</sup> tour de scrutin est organisé et donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents : 66
- b. Nombre de votants : 66
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 18
- e. Nombre de suffrages exprimés : 47
- f. Majorité absolue : 24

<b>NOM, PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>
Claude LHERMET	29
Gérard BOUSSARD	1
Robert MOUCHIROUD	3
Marc ROUSVOAL	1
Sébastien COURION	2
Yann BERHAULT	1
Annie MONNERY	1
Gabriel GIRARD	1
Denis CHAMBON	3
André MONDANGE	1
Jean-Marc REY	1
Robert DURANTON	1
Frédéric DESSEIGNET	1
Annie MONNERY	1

Mme Sylvie Dezarnaud proclame M. Claude Lhermet 15<sup>e</sup> vice-président ; il est immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **5. COMPOSITION ET ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU :**

Ces 2 points sont reportés à la prochaine réunion du conseil communautaire.



## 6. CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Mme Sylvie Dezarnaud donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

La séance du conseil communautaire est close le samedi 11 juillet 2020 à 2h00.